

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt le cinq novembre à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune d'Ancinnes, légalement convoqué par le Maire le 27 octobre 2020, s'est réuni au centre culturel en séance publique sous la responsabilité de Monsieur Denis ASSIER, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h30 et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, M CHAMBRIER Anthony est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs ASSIER Denis, BLOSSIER Émilie, CHAMBRIER Anthony, COLLET Olivier, HARDOUIN Céline, LANOS Ghislaine, RICORDEAU Daniel, ROUSSEAU Véronique, ROZEL Pamela, BODEREAU Jean-Philippe, HUTEREAU Romain, PESNEAU Frédéric, SANGLEBOEUF Maryline, HERAULT Ingrid

ÉTAIT ABSENT-EXCUSE : M. LERAY Jean-Pierre a donné pouvoir à M. ASSIER Denis

Adoption du procès-verbal du conseil municipal en date du 29 septembre 2020

M. le Maire demande à ajouter deux sujets :

- Prise de compétence PLUI
- Création d'un poste d'adjoint administratif postal et mairie à temps non complet

Adoption des deux sujets à l'unanimité

Adoption de l'ordre du jour :

Délibérations :

- Assainissement : Facturation deux fois dans l'année
- Alarmes : choix du prestataire de sécurisation des bâtiments
- Régie : Annulation de la régie du centre culturel et du bungalow. Mise en place d'une facturation et émission de titres à chaque location.
- Épicerie : Plan de financement

Informations :

- Ordures ménagères : dates et horaires de distribution des sacs poubelles.
- Déchetterie : fermeture de la déchetterie de Beaumont sur Sarthe le 28/11/2020 et construction de la déchetterie Ancinnes-Bourg le Roi entre juillet et septembre 2021
- 1 000 cafés : lettre de recommandation
- Subvention city stade – ANS
- Maquette du bulletin municipal
- Énergie : fin tarification réglementée
- CITEOS : éclairage collège
- Sarthe habitat : convention espaces verts
- Peinture école : coût
- Momo festival

Questions diverses

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

Délibérations :

• Assainissement : Facturation deux fois dans l'année

Actuellement, la facturation de l'assainissement est au choix ;

○ Soit une facture d'acompte en mai/juin qui est basée sur la consommation de l'année précédente et une facture de solde suite au relevé de consommation de fin d'année fournie par le SAEP de Champfleur. Ces factures peuvent être réglées par prélèvement.

○ Soit une facture mensuelle de janvier à octobre basée sur la consommation de l'année précédente avec une facture de régularisation en fin d'année selon le relevé du SAEP de Champfleur.

Cette deuxième solution demande du temps et est complexe à gérer.

En 2019 et 2020 suite au changement d'organisation de personnel et la complexité du logiciel il y a eu des retards dans les envois.

Le prélèvement avait été mis en place car la commune avait encore la gestion de l'eau et les factures étaient plus importantes, mais maintenant que la commune facture uniquement l'assainissement le prélèvement mensuel n'a plus lieu d'être.

Madame BLOSSIER demande la possibilité de prolonger le délai de règlement si la facturation mensuelle n'est plus appliquée car la relance de la trésorerie arrive en moyenne une semaine après la facture.

Monsieur le Maire indique que le délai de paiement sera porté à 1 mois après réception de facture.

M. le Maire demande aux conseillers de voter pour l'abandon du prélèvement mensuel au profit d'une facturation d'assainissement biannuelle.

Le conseil accepte la facturation pour l'assainissement en deux fois ; en juin et décembre avec 14 voix pour et 1 voix contre.

Et autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier

• Alarmes : choix du prestataire de sécurisation des bâtiments (Rapporteur M. PESNEAU)

Monsieur le Maire explique aux conseillers qu'actuellement il y a deux prestataires différents pour la protection par alarme des bâtiments communaux.

Il laisse la parole à M. PESNEAU, qui donne tous les éléments nécessaires afin de faciliter la compréhension des tableaux présentés.

La commune, suite à sa demande, a reçu deux propositions des prestataires réunissant l'ensemble des sites à protéger ; Atelier, église, Mairie, Poste, salle des fêtes et bibliothèque :

	Nexecur	SOS Activeille
Équipements	30 badges de désarmement régionalisés selon besoins	30 badges de désarmement régionalisés selon besoins
	Application permettant de désarmer à distance et de visualiser ce qu'il se passe par caméra sur détecteur de mouvement => vision en live de la vidéo	Application permettant de désarmer à distance et de visualiser ce qu'il se passe par série de photos
	Prévisualisation avant appel à l' élu	

Devis NEXECUR

Bâtiments	Location /Mois HT	Frais Installation
Atelier	42,00	Offert
Église	42,00	Offert
Mairie & Poste	64,99	Offert
Salle des Fêtes & Bibliothèque	66,50	Offert
Contrat 60 mois		

REMISE COMMERCIALE :

Total pose : Offert (soit environ 400€ TTC)

Total : 215.07 € HT/mois
revu à 190,00€ HT/mois

Total annuel : **2280 € HT**
Soit **2736 TTC**

Sans l'église :
<ul style="list-style-type: none"> • Total : 173,49€ HT/mois revu à 150€ HT/mois
<ul style="list-style-type: none"> • Total annuel : 1800 € HT ➤ soit 2160 € TTC

Devis SOS Activeille

Bâtiments	Location /Mois HT	Frais Installation
Atelier	30,90	Offert
Église	29,23	Offert
Mairie & Poste	44,23	Offert
Salle des Fêtes & Bibliothèque	36,90	44,58 € HT
	37,12	44,58 € HT
Contrat 12 mois		

Total Pose : 89,16 € HT
TVA 20 % : 17,84
=> 107€ TTC

REMISE COMMERCIALE

2 mois gratuit sur l'abonnement des nouveaux sites
soit **180,31 € TTC** (150,26 € HT)

Total : 178,38 € HT/mois

Total annuel : **2140,56 € HT**
Soit : **2568,67 TTC**

Première année :
2495,36 € TTC

Sans l'église :	
<ul style="list-style-type: none"> • Total : 149,15€ HT/mois 	
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Total annuel : 1789,80 € HT • Soit 2147,76€ TTC 	
Première année : 2074,45€ TTC	Années suivantes : 2147,76€ TTC

Après délibération, sur l'ensemble des prestations proposées, le conseil municipal ne souhaite pas équiper l'église et choisit à l'unanimité SOS Activeille.

Autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

- **Régie : Annulation de la régie du centre culturel et du bungalow. Mise en place d'une facturation et émission de titres à chaque location.**

La commune fonctionne avec trois régies ;

- Centre culturel
- Bungalow
- Bibliothèque

À compter du 1^{er} janvier 2021, la trésorerie n'acceptera plus les numéraires ; pour pallier cette nouvelle réforme, il convient de faire :

- Soit un arrêté pour regrouper le centre culturel et le bungalow et l'ouverture d'un compte de trésorerie,
- Soit émettre un titre à chaque location.

Pour la bibliothèque, il conviendrait d'ouvrir un compte de trésorerie, la solution sera tranchée avec la Présidente.

Après délibération, le conseil municipal, décide à l'unanimité de remplacer les régies du centre culturel et du bungalow, par un titre émit pour chaque location à compter du 1^{er} janvier 2021.

- **Épicerie : Plan de financement (Rapporteur M. HUTEREAU)**

Monsieur le Maire informe le conseil municipale qu'une délibération doit être prise afin de fixer le plan de financement pour la création du commerce multi-services.

Il laisse la parole à Monsieur HUTEREAU, adjoint aux finances et au budget, pour présenter ce plan de financement qui sera soumis au vote, par Monsieur le Maire, au conseil municipal après cette présentation.

Monsieur HUTEREAU présente le plan de financement suivant :

FINANCEUR	MONTANT H.T	POURCENTAGE
ÉTAT « Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux »	63 930 €	25,79%
CONSEIL RÉGIONAL DES PAYS DE LA LOIRE « Fonds de relance d'investissement communal »	75 000 €	30,25%
CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA SARTHE « Subvention Maintien du dernier commerce de proximité »	35 000 €	14,12%
COMMUNE D'ANCINNES « Reste à charge »	73 970 €	29,84%
TOTAL DE L'INVESTISSEMENT H.T (HORS FRAIS)	247 900 €	100 %

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de passer au vote pour ce plan de financement, qui est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire, est autorisé à signer tous documents relatifs à ce financement.

- **Transfert de compétence PLUI à la CCHSAM**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la Loi ALUR (Accès au logement et un urbanisme rénové) dans son article 136 prévoit le transfert automatique à la Communauté de Communes de la compétence « Plan Local d'Urbanisme, de documents en tenant lieu ou de carte communale » au 1^{er} janvier suivant le renouvellement général des conseils municipaux et communautaires soit au 1^{er} janvier 2021 sauf nouvelle opposition des Communes membres.

Si dans les trois mois précédant le terme du délai, au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent, ce transfert de compétences n'a pas lieu.

Les délibérations des conseils municipaux doivent donc être rendues exécutoires entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre 2020.

L'absence de délibération du Conseil municipal rend la décision favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- S'oppose au transfert automatique au 1^{er} janvier 2021 de la compétence PLUI
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire de signer toutes pièces nécessaires à l'accomplissement des présentes.

- **Création d'un poste d'adjoint administratif postal et mairie à temps non complet**

Monsieur le Maire explique que suite au départ de l'agent postal il est nécessaire de créer un poste d'adjoint administratif contractuel de catégorie C, à temps non complet pour la poste et la mairie à compter du 17 novembre 2020.

Le conseil municipal, après délibération, décide à l'unanimité de créer un poste d'adjoint administratif et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à ce recrutement.

Informations :

- **Ordures ménagères : dates et horaires de distribution des sacs poubelles.**

-

Les dates et horaires pour récupérer les sacs poubelles sont :

- Semaine du 7 au 12 décembre 2020
 - Lundi 7 : 10h00-12h00 – 15h00-17h00
 - Mardi 8 : 10h00-12h00
 - Mercredi 9 : 10h00-12h00 – 14h-16h
 - Jeudi 10 : 15h00-18h30
 - Vendredi 11 : 10h00-12h00
 - Samedi 12 : de 9h00 à 12h00
- **Déchetterie : fermeture de la déchetterie de Beaumont sur Sarthe le 28/11/2020 et construction de la déchetterie Ancinnes-Bourg le Roi entre juillet et septembre 2021 :**

M. PESNEAU indique qu'il pourrait y avoir du retard dans les délais indiqués à cause du confinement.

- Durant les travaux, seule la déchetterie de Saint-Ouen-de-Mimbré sera accessible sur l'ensemble du territoire. Cela nécessite d'en adapter les horaires. Actuellement, elle est ouverte les lundis, mardis et samedis de 9h10 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 (17h en hiver) et le jeudi de 9h00 à 12h00.

Il est proposé d'ouvrir du lundi au samedi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 à compter du 30 novembre. Cette proposition est en cours d'analyse afin de vérifier si cela est compatible avec le temps de travail des agents.

- **Présentation et avancement du projet « construction de la déchetterie d'Ancinnes/Bourg-le-Roi :**

- Dossier ICPE (installation Classée pour la Protection de l'Environnement) : déposé à la Préfecture le 29/09/2020,
- Permis de construire : en cours de traitement par l'architecte missionné par le Maître d'œuvre,
- Le marché de travaux sera lancé prochainement
- Ouverture juillet-septembre 2021.
- Les cartes d'accès aux déchetteries ainsi que les horaires pourront être modifiés après les travaux.

- **Prestations de nettoyage :**

- Plusieurs communes ont pris une délibération intitulée « Prestation d'enlèvement par les services techniques de déchets non conformes ou de dépôts sauvages ». Le montant de ces interventions est fixé à 70 euros.

• **1 000 cafés : lettre de recommandation :**

○ Monsieur le Maire a reçu une lettre de manifestation d'intérêt pour la gérance du café multiservices et la location du bâtiment d'habitation du 2 rue André Malo, dans le cadre de l'initiative « 1000 cafés » portée par le GROUPE SOS, qui propose de prendre un bail, une fois les travaux achevés.

Cette initiative vise à accompagner la création et le développement de 1000 cafés en milieu rural. Conçu comme espace de convivialité multiservices, avec pour objectif principal de maintenir du lien social et servir de support au développement d'activités nouvelles et complémentaires, à géométrie variables selon les besoins identifiés sur le territoire.

• **Subvention city stade – ANS :**

- Plan de financement prévisionnel du City stade :

PRODUITS			CHARGES	
DÉSIGNATION	MONTANT	%	DÉSIGNATION	MONTANT HT
Agence Nationale du Sport	16 172.50 €	50 %	Structure multisports	32 345.00 €
Fond Régional de Développement des communes (FRDC)	6 469.00 €	20 %		
Commune d'Ancinnes	9 703.50 €	30 %		
TOTAL	32 345.00 €	100 %		32 345.00 €

• **Maquette du bulletin municipal :**

La maquette est en construction, M. PESNEAU montre aux conseillers, la maquette qui se voudra être ludique avec de petits encarts et bien structurée. M. le Maire indique qu'il souhaite que ce petit journal soit composé d'anecdotes, d'infos, de projets, d'écologie, de la vie de la commune du passé et du présent.

• **Énergie : fin tarification réglementée :**

Les pouvoirs publics ont informé les communes qu'elles étaient concernées par la fin des tarifs réglementés de vente d'électricité à compter du 31 décembre 2020. Dans l'éventualité d'un changement de prestataire Il serait

donc nécessaire de souscrire une offre de marché en remplacement du contrat actuel avant la date buttoir. Un contrat est en cours, dans un an les fournisseurs seront consultés.

• CITEOS : éclairage collège :

Monsieur le Maire indique que CITEOS a fait parvenir un devis concernant l'éclairage public aux abords du collège :

ITEM	DÉSIGNATION DES TRAVAUX	UNITÉ	QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE	PRIS TOTAL EN €
	<u>Éclairage public abord collège</u>				
A	Dépose de l'ensemble du matériel existant y compris évacuation et recyclage (2 Mâts+ 3 lanternes)	Ft	1	116.48	116.48
B	Fourniture et pose sur mat existant d'une lanterne équipée en LED 37W	U	1	854.60	854.60
C	Fourniture et pose sur massif existant d'un ensemble d'éclairage double composé de :	U	1	1 842.50	1 842.50
D	-Un mât acier galva cylindro conique hauteur 6 m - Une crosse double saillie acier galva 1m 5 - Une lanterne LED 51 W (partie route) - Une lanterne LED 72 W (partie parking)	U	1	1 786.44	1 786.44
	Fourniture et pose sur massif existant d'un ensemble d'éclairage double composé de :				
	-Un mât acier galva hauteur 6 m -Une crosse double saillie acier galva 1 m 5 -Une lanterne LED 51 W (partie route) -une lanterne LED 37 W (partie chemin piéton=				
	Montant total hors taxes				4 600.02
	TVA 20 %				920.00
	Montant TOTAL TTC				5 520.02

ITEM	DÉSIGNATION DES TRAVAUX	UNITÉ	QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE	PRIS TOTAL EN €
E	<u>Radar pédagogique</u> Fourniture et pose d'un radar pédagogique (entré de bourg côté pompier) solaire METIS 3002 comprenant le massif de fondation et un mât cylindrique 4 ml	U	1	3 654.84	3 654.84
	Montant total hors taxes				3 654.84
	TVA 20 %				730.97
	Montant TOTAL TTC				4 385.81

Monsieur le Maire explique que le Département a été consulté, afin de partager les frais pour sécuriser les abords du collège. Une aide pour financer un plateau ralentisseur de vitesse serait une solution.

• Sarthe habitat : convention espaces verts :

Une convention entre Sarthe Habitat et la commune a été établie le 27 avril 2016 par Sarthe habitat, et signé par le maire en fonction au 12 mai 2016. Celle-ci, reconduite tacitement, stipule que l'entretien sera assuré par la commune moyennant une redevance annuelle de 927 euros.

Sarthe habitat souhaite mettre en vente progressive, 15 logements non réhabilités, la convention devra être dénoncée et le terrain rétrocédé à Sarthe habitat.

L'entretien de la voirie et des espaces verts restent à la charge de la commune.

- Peinture école : coût (Rapporteur Mme SANGLEBOEUF)

Mme SANGLEBOEUF remercie les bénévoles ayant participé à ce chantier qui s'est déroulé dans une excellente ambiance. Elle espère que la 3^{ème} tranche pourra se faire aux vacances de Pâques. Elle informe des coûts pour cette rénovation :

○ Peinture pour l'école	1802.10 €
○ Peinture grilles et portail	670.60 €
○ Restauration des bénévoles	<u>440.24 €</u>
Total TTC	2 912.94 €

- Momo festival :

M. le Maire informe avec regret de l'annulation de tous les spectacles programmés.

Questions diverses :

M. ASSIER :

- Propose pour chaque naissance de planter un arbre à la lagune.

M. BODEREAU :

- Explique que le terrain acheté avec la maison pour la création du commerce de proximité, est en restructuration complète ; 107 pieds de plantes diverses, pelouse, réaménagement complet du terrain qui sera partagé entre l'épicerie et le centre culturel. Il souligne le travail important des bénévoles qu'il remercie pour leur participation à cet embellissement de la commune.
- Les vestiaires du gymnase sont en cours de rénovation avec le restant de peinture du chantier de l'école.
- De l'outillage a été acheté pour les agents communaux.
- Modification de l'entrée de la Salle Maxime Cornueil qui a été élargie.
- La lagune a été nettoyée.

M. PESNEAU :

- Informe que le clocher de l'église donne l'heure de nouveau. Le carillon doit être rénové pour qu'il puisse à nouveau sonner l'angélus.
- Les poteaux Orange des lignes téléphoniques qu'il avait signalés sont tous réparés.
- L'Achat d'abris de vélos est à l'étude pour l'école et la commune.

M^{me} BLOSSIER :

- A été contactée par un agent communal au sujet d'une branche en équilibre pouvant endommager le câble téléphonique sur le terrain de son père. Elle n'a pas compris la démarche.
- Elle demande si l'ASIO pourrait bénéficier de salle gratuitement. Monsieur HUTEREAU indique qu'un nouveau règlement plus clair que celui utilisé actuellement pour les locations de salles est en rédaction.

M. RICORDEAU :

- Les panneaux à la MAM vont être changés.

Mme ROUSSEAU :

- Remercie les personnes du conseil municipal qui lui ont témoigné des marques de sympathie lors du décès d'un membre de sa famille.

M. HUTEREAU :

- Explique qu'il a participé à la commission CDC tourisme, deux antennes office du tourisme vont être ouvertes à Beaumont-sur-Sarthe et Fresnay-sur-Sarthe avec vente de produits. M. HUTEREAU souligne est désigné membre de cette commission.

Mme SANGLEBOEUF :

- Indique que la cérémonie du 11 novembre se fera à 11h 00 en petit comité, avec sonnerie au Monument aux Morts pour la France.
- Les colis pour les aînés d'Ancinnes, qui cette année à cause de la Covid 19, remplacent le repas du 11 novembre ont été reçu avec plaisir. Ils ont été distribués par des membres du conseil municipal.
- Elle informe que le clocher de l'église a été nettoyé par deux employés d'Avenir et services, travail bien exécuté, le rendu est très net.
- Il est prévu de nettoyer l'église dans les prochains jours.
- Grosse coupure électrique le mercredi 28 octobre 2020 dû à un incendie de transformateur.
- La commission menus cantine s'est tenue au RIA à Alençon avec Mesdames LANOS, HARDOUIN et SANGLEBOEUF, cette réunion s'est d'ailleurs très bien déroulée.
- Elle informe que l'école de musique a choisi ses délégués dont elle vient d'être élue Vice-présidente. Il y a 21 élèves à Ancinnes, 450 élèves et 20 professeurs sur l'ensemble des communes pour un budget de 450 000 euros.
- Réunion des amis des Orgues : Lors de cette assemblée il a été convenu qu'il y aurait deux concerts pour un week-end musical.

La prochaine réunion aura lieu le 17 décembre 2020 à 20 H 30.

M. le Maire remercie l'ensemble des élus du conseil municipal et lève la séance à 23h45

Ancinnes, le 5 novembre 2020

Le Secrétaire de séance
Anthony CHAMBRIER



Le Maire
Denis ASSIER

